

# LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Pour les contrats conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020



## OBJECTIF

Permettre au bénéficiaire de suivre une formation en vue d'acquies un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle inscrit au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

## Public

Jeunes de 16 à 29 ans révolus sauf cas particuliers.

## Formation

- Dispensée en **CFA, en alternance avec l'entreprise**.
- **Durée variable** selon le diplôme ou le titre préparé.

## Rémunération

- **Calculée en pourcentage du SMIC** (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Année d'exécution	Age de l'apprenti			
	SMIC		SMIC ou SMC	
	Moins de 18 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
1 <sup>re</sup> année	27 %	43 %	53 %	100 %
2 <sup>e</sup> année	39 %	51 %	61 %	100 %
3 <sup>e</sup> année	55 %	67 %	78 %	100 %

A titre indicatif, le SMIC horaire brut est de 10,57 €/heure au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit 1 603 € bruts mensuels pour la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

(source : Ministère du Travail)

SMC : salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

- **Des dispositions spécifiques** sont prévues en cas de succession de contrats chez le même employeur ou avec un employeur différent, sous condition d'obtention du précédent titre ou diplôme.

## Nature et durée du contrat

- **Contrat de travail d'une durée déterminée ou indéterminée** à dispositions particulières, établi selon un formulaire type CERFA 10103-09 et soumis à dépôt auprès de l'OPCO dont relève l'entreprise.
- **De 6 mois à 3 ans** selon le cycle de formation.
- **Il peut être rompu**, par l'une ou l'autre des parties, jusqu'à l'échéance des quarante-cinq premiers jours, consécutifs ou non, de formation pratique en entreprise effectuée par l'apprenti.

Article L 6222-18 du code du travail



Nous attirons votre attention sur les possibles modifications réglementaires qui pourraient intervenir après la publication de ce document. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre CFA, ou votre CCI.

Édition janvier 2022

## Aides financières pour l'entreprise

- **Une aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis**

De 5 000 € pour les apprentis mineurs et 8 000 € pour les apprentis majeurs.

Peuvent bénéficier de cette aide toutes les entreprises (sous conditions pour les entreprises de plus de 250 salariés et plus) qui recrutent un apprenti préparant un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7), pour la première année de chaque contrat conclu entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 30 juin 2022.

- **L'aide unique à destination des entreprises de moins de 250 salariés pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle de niveau inférieur ou égal au bac**

Jusqu'au 30/06/2022, cette aide prend le relais de l'aide exceptionnelle pour les années 2 et 3 du contrat.

L'aide, versée mensuellement, est de :

- 2 000 € maximum la 2<sup>e</sup> année
- 1 200 € maximum la 3<sup>e</sup> année

- **Des aides particulières sont prévues en cas d'embauche d'un travailleur handicapé**

- **Des déductions fiscales de la taxe d'apprentissage (bonus alternants, frais de stage, dons en nature)**

- **Exonérations de cotisations**

L'employeur d'apprenti bénéficie de la réduction générale de cotisations (selon les mêmes modalités que les autres salariés d'entreprise).

L'apprenti est totalement exonéré de ses cotisations salariales pour la part de rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC.



CCI PARIS ILE-DE-FRANCE  
EDUCATION

**Les salaires versés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage sont exonérés d'impôt sur le revenu, dans la limite de 18 473 € en 2020 (avant déduction des frais professionnels)**

## Obligations

- Déclaration préalable à l'embauche auprès de l'URSSAF avant le début du contrat.
- Dépôt du contrat auprès de l'OPCO (opérateur de compétences) dont relève l'employeur (ce dépôt conditionne le versement des aides auxquelles l'entreprise est éligible).
- Désignation et formation d'un maître d'apprentissage, salarié, majeur et volontaire, dont les compétences professionnelles exigées sont déterminées par convention ou accord collectif de branche, sinon par voie réglementaire.
- Visite d'information et de prévention auprès de la médecine du travail.



## Les écoles de la CCI Paris Ile-de-France

La CCI Paris Ile-de-France forme chaque année 39 000 jeunes dont 16 000 apprentis au sein de 500 formations d'excellence, dont 400 en apprentissage, du CAP au Master, et en leur assurant une réussite de 95 % aux examens et une insertion professionnelle facilitée. 8 jeunes sur 10 trouvent un emploi dans un délai de 7 mois après leur formation.

Source : chiffres OFEM - janvier 2022

### En savoir plus :

Consultez la rubrique services et conseils aux entreprises

[cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/developpement/tout-savoir-apprentissage](http://cci-paris-idf.fr/fr/entreprises/developpement/tout-savoir-apprentissage)



Pour connaître nos écoles et leur offre de formations :

[cci-paris-idf.fr/fr/education](http://cci-paris-idf.fr/fr/education)



Pour former ou certifier vos tuteurs : 01 55 65 74 41

[cci-paris-idf.fr/fr/education/formation/dec-entreprises-competences](http://cci-paris-idf.fr/fr/education/formation/dec-entreprises-competences)



### 75 - PARIS

**CFA des Sciences** (5<sup>e</sup>)  
**Coding Factory by ESIEE-Tech** (17<sup>e</sup>)  
**ESCP Business School** (11<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>)  
**FERRANDI Paris** (6<sup>e</sup>)  
**GOBELINS, l'école de l'image** (13<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)  
**HEC Paris**\*\* (17<sup>e</sup>)  
**ISIPCA Paris** (17<sup>e</sup>)  
**LA FABRIQUE Paris** (17<sup>e</sup>)  
**LÉA-CFI** (20<sup>e</sup>)  
**Sup de Vente I Essym** (17<sup>e</sup>)

### 77 - SEINE-ET-MARNE

**UTEC** · Avon-Fontainebleau, Émerainville/Marne-la-Vallée, Melun, Provins

### 78 - YVELINES

**ESIEE-IT** · Montigny-le-Bretonneux  
**HEC Paris** · Jouy-en-Josas  
**ISIPCA Paris** · Versailles  
**LÉA-CFI** · Aubergenville, Jouy-en-Josas  
**Sup de Vente I Essym** · Aubergenville, Rambouillet, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Quentin-en-Yvelines (Montigny-le-Bretonneux)

### 91 - ESSONNE

**Faculté des Métiers de l'Essonne** (FDME) Bondoufle, Évry-Courcouronnes, Massy

### 92 - HAUTS-DE-SEINE

**ESSEC Business School**\*\* · Paris La Défense  
**LÉA-CFI** · Gennevilliers

### 93 - SEINE-SAINT-DENIS

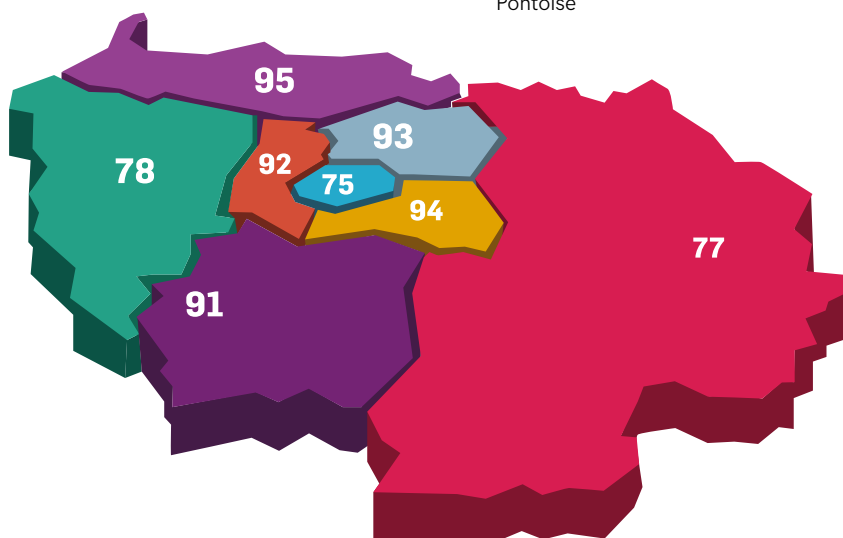
**ESIEE Paris** · Noisy-le-Grand  
**GOBELINS, l'école de l'image** · Noisy-le-Grand

### 94 - VAL-DE-MARNE

**LÉA-CFI** · Orly

### 95 - VAL-D'OISE

**ESIEE-IT** · Pontoise  
**ESSEC Business School** · Cergy-Pontoise  
**FERRANDI Paris** · Saint-Gratien  
**Coding Factory by ESIEE-Tech** · Cergy  
**Sup de Vente I Essym** · Enghien-les-Bains, Pontoise



\*\* Executive Education uniquement